

— ROUTES — **INFOS ROUTES 77**

Chaque année, le Département de Seine-et-Marne active son dispositif Infos routes 77 pour favoriser la sécurité et le confort des usagers des routes départementales. Retrouvez dans cette page l'ensemble des informations utiles pour rouler en toute sécurité sur les 4 315 km du réseau routier départemental. Et pour recevoir des informations, inscrivez-vous à notre alerte sms ou e-mail.

Actions de sécurisation des routes en hiver

À l'arrivée du froid et de l'hiver, le Département déploie son dispositif de « viabilité hivernale », couramment appelé Infos routes 77. L'objectif est de disposer, en cas de neige ou de verglas, de routes praticables sur les axes prioritaires, notamment par des opérations de salage et de déneigement.



Le coût du personnel et du matériel mobilisés par le dispositif de viabilité hivernale varie de 3,2 M€ (hiver dit « moyen ») à 4 M€ (hiver dit « exceptionnel »).

S'inscrire à une alerte par SMS ou e-mail

Vous souhaitez recevoir les alertes du Département de Seine-et-Marne pour connaître l'état du réseau routier en période hivernale ? Inscrivez-vous gratuitement par mail ou par sms sur les liens ci-dessous.


INSCRIPTION
NEWSLETTER
INSCRIPTION
ALERTE SMS

Bulletin météo

Bulletin météorologique pour la nuit du dimanche 17 au lundi 18 mars 2024. □

Les nuages sont généralement prédominants.

On peut même noter, en soirée, quelques brumes ou brouillards légers très localement.

Il faut de plus composer avec un risque de pluies éparses, principalement après minuit, en Brie humide ainsi qu'e sur une grande moitié sud du département.

Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 5 millimètres en Forêt de Fontainebleau et Gâtinais.

En fin de nuit, vent s'établissant au Nord-Ouest, localement modéré

Températures minimales : comprises entre 10 et 11 degrés

Bulletin du 17/03/2024 20:32

Cartes du réseau en temps réel

Deux cartes actualisées en temps réel indiquent les conditions de circulation et les communes concernées. Lorsque l'arrêté des barrières de dégel est activé, une troisième carte s'affiche et donne des informations en temps réel sur les restrictions de circulation aux poids lourds.

Cartographie des conditions de conduite

Cartographie des communes concernées

Restrictions de circulation des poids lourds en période de dégel

Une barrière de dégel est une mesure de restriction de la circulation des véhicules lourds applicable à certaines routes lors des périodes de dégel afin de préserver la structure de la chaussée. Elle prend la forme d'une limitation de tonnage variable selon la qualité des structures de chaussées.

L'arrêté 2020-279 du 2 novembre 2020 précise les conditions générales de restriction de la circulation sur les routes départementales lorsque des barrières de dégel sont posées. Lorsque les conditions météorologiques sont observées, un second arrêté active les barrières de dégel.

Suivant la vulnérabilité des routes en période de dégel, les charges admises à circuler sur le réseau routier départemental peuvent être limitées selon deux niveaux : 7,5 tonnes ou 12 tonnes.

Sur les sections limitées à 7,5 tonnes, sont autorisés à circuler :

- les véhicules à vide dont le poids à vide figurant sur le certificat d'immatriculation dit « carte grise » est inférieur ou égal à 7,5 tonnes,
- les véhicules chargés dont le poids total autorisé en charge (PTAC) figurant sur la « carte grise » est inférieur ou égal à 7,5 tonnes,
- les véhicules dérogatoires sans conditions, sont inclus dans cette liste, l'ensemble des véhicules de transport en commun.
- les véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes si et seulement si la charge transportée, répartie uniformément, n'excède pas la moitié de la charge utile et qui assurent uniquement les transports visés,
- les tracteurs agricoles tractant ou non une remorque équipée de pneumatiques, dans la limite du seuil de tonnage de la barrière.

Sur les sections limitées à 12 tonnes, sont autorisés à circuler :

- tous les véhicules à vide,
- les véhicules chargés dont le poids total autorisé en charge (PTAC) figurant sur la « carte grise » est inférieur ou égal à 12 tonnes,
- les véhicules dérogatoires sans conditions, l'ensemble des véhicules de transport en commun,
- les véhicules de transport de marchandise dont le PTAC est supérieur à 12 tonnes dans la mesure où la charge transportée, répartie uniformément, est inférieure ou égale à la moitié de la charge utile,
- les tracteurs agricoles tractant ou non une remorque équipée de pneumatiques, dans la limite du seuil de tonnage de la barrière.

À noter : des dérogations sont possibles, pour des raisons économiques importantes ou des raisons d'urgence et si l'état des infrastructures le permet mais cela reste exceptionnel.



Les interventions des services du Département sont priorisées selon trois niveaux de service :

1. Le niveau 1 s'applique au réseau prioritaire où la circulation est la plus dense. Sur environ 963 km, les 28 équipes de la direction des routes sont mobilisables à tout moment,
2. Le niveau 2 s'applique sur environ 747 km. Cette partie du réseau est gérée par les mêmes équipes. En situation exceptionnelle, les délais d'intervention peuvent être plus longs car le réseau prioritaire doit avoir d'abord retrouvé des conditions de circulation acceptable,
3. Le niveau 3 s'applique au reste du réseau (environ 2 605 km) qui n'est pas traité en situation courante.

-  **Formulaire de dérogation en période de barrières de dégel (2020) DOC - 60 Ko**
(/sites/default/files/media/downloads/formulaire-derogation-barriere-de-degel.doc)
-  **Arrêté de 2020 portant réglementation des conditions de circulation sur les routes départementales soumises aux barrières de dégel PDF - 1.78 Mo** (/sites/default/files/media/downloads/arrete-dr-2020-279.pdf)
-  **Carte des trois niveaux d'intervention du Département sur les routes départementale (2020) PDF - 938.84 Ko**
(/sites/default/files/media/downloads/carte-circulation-sur-les-routes-departementales-3-niveaux-dintervention.pdf)
-  **Dossier d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH) PDF - 1.59 Mo** (/sites/default/files/media/downloads/dr-23-brochure-organisation-viabilite-hivernale-web.pdf)



Pour rester informé, appelez le 0800 077 001 (appel gratuit depuis un poste fixe). Un message délivre quotidiennement des prévisions sur l'état des routes en Seine-et-Marne.